



Réduction temporaire négociée du temps de travail

Par **Guillaume73c**, le **13/12/2010** à **12:46**

Bonjour,

Je suis actuellement à temps plein, en cdi, au sein d'une association sans convention collective. Je souhaite travailler à 90% pendant 3 mois.

L'employeur est d'accord : existe t-il une formule permettant de le contractualiser facilement ?

Vous remerciant d'avance,

Par **P.M.**, le **13/12/2010** à **12:57**

Bonjour,

Il suffit de conclure un avenant temporaire au contrat de travail reprenant les dispositions obligatoires qui n'y figurent pas et indiquées dans [ce dossier](#)